

Burundi : polémique après la comparution de détenus «torturés»

RFI, 29-01-2017 Au Burundi, vingt personnes ont été jugées en milieu de semaine pour vol au Tribunal de Grande instance de Muyinga. Parmi les accusés, certains ont comparu sur des civières et qui avaient manifestement subi des tortures. L'Association pour la Protection des Droits Humains et des Personnes détenues (APRODH) estime que la justice burundaise aurait dû annuler l'audience. De son côté, le gouvernement burundais affirme que le procès s'est déroulé normalement.

Le procès pour vol implique, parmi les vingt personnes jugées, sept soldats et un policier de divers camps militaires du Burundi. Ces huit hommes qui comparaissaient, pour certains, sur des civières, avaient manifestement subi de graves tortures, selon des informations RFI et celles recueillies par les défenseurs des Droits de l'homme qui dénoncent un procès inique. Joint par RFI, Pierre Claver Mbonimpa, président de l'APRODH estime que cette audience n'aurait pas dû avoir lieu. « Un prisonnier qui a été torturé ne devrait pas même pas être écouté et interrogé par le procureur, dans le cas présent, le ministère public. Le procureur devrait en premier lieu, laisser d'abord ces détenus se faire soigner, faire ensuite des enquêtes et condamner celui qui a commis la torture. C'est après seulement, que les juges devraient écouter ces prévenus, une fois soignés. Cela n'a pas été le cas et c'est pourquoi nous nous étonnons que le siège ait écouté des prévenus qui ont été torturés. Les aveux, ici, [obtenus sous la torture] n'ont aucune valeur. C'est la convention contre la torture qui le dit. Les juges et le procureur général sont au courant. Ils connaissent cette convention », a-t-il souligné. Le gouvernement burundais affirme, de son côté, que le procès s'est déroulé normalement et assure que les prévenus ont été traités humainement. Jointe par RFI, Aimée Laurentine Kanyana, ministre de la Justice, s'en prend, par ailleurs, aux propos de Pierre Claver Mbonimpa. « Ceux qui ont attaqué le camp de Mukoni à Muyinga n'ont été touchés par aucune balle et n'ont pas été torturés comme ils le disent. C'est un mensonge calomnieux, vraiment grossier », a affirmé la ministre de la Justice avant d'ajouter que les vingt prévenus ont comparu dans des circonstances « tout à fait normales ». « C'est une audience publique qui a été organisée dans une procédure de flagrance. Personne n'a été malmené. Ils ont été traités d'une façon humaine. Cet homme-là qui se dit défenseur des droits de l'Homme, il ne faut pas qu'il continue à victimiser certains Burundais, en leur montrant qu'ils seront toujours dégagés de leurs responsabilités. Il a trompé les jeunes Burundais. Ils croupissent en prison et lui, est à l'étranger et il continue à les victimiser. Ça, ce n'est pas vraiment honnête. Qu'il le sache », a déclaré Aimée Laurentine Kanyana.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});